

électeurs. L'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Deslières) a parlé dans les deux langues.

Nous étions heureux de constater avec quelle facilité il maniait les deux langues officielles, la langue anglaise et la langue française. Il nous a fourni l'occasion d'écouter un discours très intéressant, tant par son contenu que par l'éloquence dont il a fait preuve en exprimant ses idées.

L'élection à la Chambre des communes de l'honorable député ne signifie pas que ce soit la première fois que le suffrage populaire le désigne à des fonctions publiques. Si je ne m'abuse, au cours de neuf années successives, il a fait partie du conseil municipal de Sutton, puis il a été durant huit ans maire de cette ville. Sans aucun doute, il a acquis, dans le domaine municipal, une expérience et des connaissances qui ont contribué à son succès dans la carrière des affaires. Il en a été de même de l'expérience qu'il a acquise au poste de gouverneur de l'hôpital de Brome-Missisquoi-Perkins. Cette expérience et ces connaissances contribueront à son succès ici et, j'en ai la certitude, serviront utilement à la discussion et à la solution des problèmes qui se posent à nous dans cette enceinte. Les citoyens de Brome-Missisquoi ont certes raison d'être fiers du député qu'ils ont choisi.

Il en est de même des citoyens de Waterloo-Nord. Avant de venir ici, l'honorable représentant de cette circonscription a joué un rôle actif dans les affaires de sa région. Il a bien réussi dans le commerce. Il a été président de la commission de l'aéroport de Kitchener-Waterloo durant nombre d'années. Il préside aujourd'hui la commission de l'aéroport de Waterloo-Wellington. C'est un ancien président de la Chambre de commerce de Kitchener et du club Rotary de Kitchener-Waterloo. Membre de la Légion canadienne et du comité consultatif du nouveau collège de Saint-Jérôme, il est directeur de l'Association des travailleurs du comté de Waterloo, de la Société de la Croix-Rouge de Kitchener et de la Fédération des œuvres de charité de Kitchener-Waterloo.

L'honorable député a fait un discours que nous avons tous écouté, j'en suis sûr, avec intérêt, discours, me permettra-t-on d'ajouter, qui nous a fait à tous le plus grand plaisir, en ce qu'il constituait la démonstration des talents que l'honorable député a apportés à la Chambre. Nous pouvons tous être convaincus, je pense, qu'il est heureux pour la population du Canada tout entier que ses

représentants au Parlement restent des hommes et des femmes qui, non seulement entendent admirablement la chose publique, mais encore voient loin, ont confiance en l'avenir de leur pays et consentent des sacrifices en venant ici participer à assurer cet avenir.

Venons-en maintenant au discours du chef de l'opposition (M. Drew). Il n'est pas douteux que nous fassions nôtres et de très bon cœur, ses premières observations. C'est en effet avec plaisir que nous prendrons tous part aux cérémonies et aux fêtes qui, au mois de juin prochain, accompagneront le couronnement de Sa Majesté. C'est avec grand plaisir, je pense, que nous avons pu nous rendre compte, il y a à peu près un an, à l'occasion du passage chez nous de celle qui n'était alors que princesse royale, à quel point tous nos sentiments étaient unanimes. L'enthousiasme qu'a provoqué en tant de régions du Canada la visite de Sa Majesté et de son très distingué consort, constitue, je pense, une démonstration tout à fait satisfaisante de l'attachement de notre population tout entière aux institutions qui ont présidé à notre croissance et qui, je l'espère, continueront, pendant bien des générations encore, à gérer les affaires publiques.

Comme c'est le régime que nous avons, comme nous sommes d'avis que c'est un régime qui convient à l'administration de nos affaires publiques, je tiens à féliciter le chef de l'Opposition pour la critique très franche, — et peut-être sévère par moments, penseront certains d'entre nous, — qu'il a faite des actes du Gouvernement. Qu'il y ait quelqu'un qui soit reconnu dans le cadre de nos organismes officiels comme ayant pour fonction de surveiller et de critiquer ce que font les conseillers de la Couronne, cela fait partie de nos institutions démocratiques et je crois qu'il est avantageux qu'il en soit ainsi. Depuis trois ans et demi, le Gouvernement s'efforce de remplir le mandat qui lui a été confié en 1949. S'il n'a jamais eu trop de temps pour répondre aux critiques qu'on lui adressait, il les a toujours étudiées avec soin et s'est constamment appliqué à remédier aux faiblesses que ces critiques mettaient à jour.

Mais de par notre constitution et nos traditions aussi, d'ici quelques mois, peut-être d'ici un an et pas plus de deux à tout événement, le peuple canadien sera appelé à rendre un jugement sur la conduite du Gouvernement, ainsi que sur les critiques qui ont été dirigées contre le Gouvernement. J'estime que le public devra alors disposer de tous les renseignements qui pourraient influencer sur son verdict lorsque le temps sera venu de le formuler.